

COMMUNIQUE DU CMF*

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la banque Attijari bank et du public qu'il a invité la banque concernée à réagir par rapport aux informations se rapportant à l'activité de la banque au cours de l'exercice 2016 publiées, en date du 13 mars 2017, sur un site internet.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la banque a précisé ce qui suit :

« Les informations publiées par certains supports médias sur le résultat net au 31 décembre 2016 sont issues des données communiquées par la banque au Groupe Attijariwafa bank. Cette communication a été faite pour les fins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank selon les normes IFRS et dans les délais spécifiques au Groupe. Concernant le résultat net définitif de la banque, il est en cours de validation par les instances concernées et il sera publié dès son approbation ».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la banque qui en assume l'entièvre responsabilité.